

20260204 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2026/02/04/municipales-2026-quels-engagements-des-candidats-pour-les-enfants-sans-abri-a-lyon/>

Municipales 2026 : quels engagements des candidats pour les enfants sans abri à Lyon ?

Le collectif Jamais sans toit et des étudiant-es de Sciences Po Lyon ont organisé une table ronde lundi 2 février au sujet des enfants sans abri à Lyon. À un mois du premier tour des municipales, sept candidats ont été invités à exprimer leurs engagements et leurs propositions.

Méline Pulliat



Le collectif Jamais sans toit a invité sept candidats à la mairie de Lyon à exprimer leurs engagements pour les enfants sans abri. Photo : MP/Rue89Lyon

« Le collectif Jamais sans toit a, depuis 2014, occupé 266 écoles et mis 1 063 enfants à l’abri », déroule Juliette Murтин, membre du collectif, devant un amphithéâtre de Sciences Po Lyon. Lundi 2 février, une table ronde millimétrée était organisée entre sept candidats (ou leurs représentant-es) à la mairie de Lyon autour d’une question : « Enfants sans toit : que peuvent les maires ? » En février 2026, le collectif recense 388 enfants sans abri dans la métropole, 197 rien qu’à Lyon, dont 18 bébés.

À un mois du premier tour, « nous attendons des réponses claires, des engagements et des choix politiques pour protéger ces enfants », assène la militante à l’intention d’Éric Lafond (Cœur lyonnais), Delphine Briday (Lutte ouvrière), Georges Képénékian (centre-gauche), Nathalie Perrin-Gilbert (gauche/PRG), Raphaëlle Mizony (NPA révolutionnaire), Florestan Groult (LFI) et de Marie-Charlotte Garin (Les Écologistes).

Réquisition, expulsion... la gauche s’écharpe

On sait le sujet tendu et complexe, surtout à gauche. Les Écologistes et leurs alliés sont critiqués par les collectifs, malgré leurs actions volontaristes, en raison des expulsions et remises à la rue qui ont eu lieu au cours du mandat. « Les promesses, même de la gauche, ne valent rien quand on se retrouve avec une mairie qui envoie des flics sur des sans-abri », a fustigé la candidate du NPA révolutionnaire. Elle a notamment évoqué la tentative d’occupation du gymnase Mazenod (Lyon 7^e) par des femmes et des enfants mi-janvier 2026. La mairie a demandé le concours de la force publique pour l’évacuation.

À lire sur Rue89Lyon

Face à l'urgence du sans-abrisme, les ambitions contrariées des Écologistes

[Carte] Enfants à la rue : 24 écoles occupées à Lyon en 2025

	<p>Jean-Michel Aulas Coeur Lyonnais</p> <ul style="list-style-type: none">- Plus de construction de logements- Meilleure coordination entre État, Ville et Métropole- Direction unique entre les services dédiés à l'habitat et à la solidarité- Fin de "l'immigration illégale" et évacuation des squats, écoles et églises occupées		<p>Grégory Doucet Écologistes et alliés</p> <ul style="list-style-type: none">- Augmentation du budget dédié à l'hébergement d'urgence (+ 1 million d'euros)- "Instance de co-construction" pour améliorer la coopération entre État Ville et Métropole)- Atteindre 30% de logement social d'ici 2040
	<p>Anaïs Belouassa-Cherifi LFI</p> <ul style="list-style-type: none">- Création de deux sites d'urgence (300 places pour familles et enfants, 300 places pour les mineurs isolés en recours)- Plan de réquisition du bâti municipal et des logements vacants privés- Atteindre plus de 30% de logement social à Lyon		<p>Nathalie Perrin-Gilbert Sans étiquette</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'expulsion sans solutions de relogement- Garantir la continuité scolaire l'accès aux activités et à la cantine pour les enfants hébergés- Créer une délégation dédiée à lutte contre le sans abrime infantile- Audit des bâtiments municipaux et lieux gardiennés vides
	<p>Georges Képénékian Sans étiquette</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la coordination entre les institutions- Assurer une prise en charge globale en plus de la mise à l'abri		<p>Delphine Briday Lutte ouvrière</p> <ul style="list-style-type: none">- Réquisition de tous les logements vacants- Recensement des logements occupés ou non par des "comités locaux de travailleurs"
	<p>Raphaëlle Mizony NPA révolutionnaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Réquisition de tous les logements vacants		

Questionnée sur ce point, Marie-Charlotte Garin a réitéré la position actuelle de la « gauche unie ». « Le maire a des responsabilités et des contraintes, il doit veiller au respect des usages des établissements publics », ajoutant qu' « arriver au stade de l'expulsion est un échec pour tout le monde ». Nathalie Perrin-Gilbert a, elle, dressé un engagement « non négociable » : « aucun enfant sans toit » et pas question « d'expulser sans solutions ».

La question de l'articulation des compétences est souvent revenue. Marie-Charlotte Garin a rappelé que la compétence de l'hébergement d'urgence était d'abord du ressort de l'État. Les Écologistes, Georges Képénékian, « NPG » et Cœur lyonnais se sont entendus sur un point : il faut une meilleure coordination et un dialogue entre Ville, Métropole, État et associations.

« On ne peut pas se contenter de renvoyer la balle », a quant à elle argué La France insoumise, prônant un combat judiciaire avec l'État « pour lui faire payer » son manquement au droit. Des démarches auprès du tribunal administratif qu'ont déjà engagées les Écologistes durant le mandat.

Les candidat·es ont aussi été amené·es à se prononcer sur la réquisition des logements vacants, demande formulée de longue date par les collectifs. LFI comme NPG proposent de se concentrer sur le patrimoine municipal vacant. « Il faudra réaliser un audit rapide des lieux gardiennés pour lesquels la Ville et la Métropole payent des dizaines de milliers d'euros, je préférerais que ces lieux soient mis à disposition », a étayé NPG.

LFI propose aussi de réquisitionner les logements vacants des « multipropriétaires possédant plus de cinq logements ». Une mesure qui passera d'abord par des « conventionnements volontaires », avant d'aller plus loin si nécessaire. « Même si cela est retoqué au tribunal, il faut aller jusqu'au bout de la démarche », a explicité Florestan Groult auprès de Rue89Lyon.

À lire sur Rue89Lyon

[\[Carte\] Une histoire de Lyon à travers ses squats](#)

Enfants sans abri à Lyon : la droite botte en touche

Côté Cœur lyonnais, l'heure était plutôt à l'impréparation. Se contentant de taper sur une méthode qui « ne fonctionne pas », Éric Lafond manquait de propositions à exposer. Si ce n'est de construire plus, le « sujet étant lié à une pénurie de logements », a-t-il avancé.

Éric Lafond a dû revenir sur la proposition d'Aulas d'évacuer campements, écoles et églises occupées formulée dans une interview à [Tribune de Lyon](#). Jamais sans toit s'inquiétait du sort des 200 enfants actuellement hébergés dans des écoles et au parc Blandan. « On va proposer des solutions en la matière mais je ne peux pas en parler ce soir, ça n'est pas encore fait », a renvoyé le cosecrétaire général en charge du projet de Cœur lyonnais.

Préférant les solutions « pérennes pour éviter d'aller en squat », Éric Lafond a retourné la critique aux Écologistes. « Personne ne se satisfait de la sortie par la violence des squats, les collectifs ont reproché à juste titre à la mairie de faire la même chose », a-t-il souligné.

« Vous venez à une table ronde sans aucune solution concrète, vous n'êtes pas crédibles ! », a rétorqué une militante dans le public. Poussé par les militant·es, il s'engagera finalement à ne pas expulser les familles de Blandan.

« Il est insupportable de voir Monsieur Lafond tout faire pour éviter de dire que Jean-Michel Aulas allait faire la chasse à l'immigration illégale », s'est agacé Florestan Groult. « JMA » avait annoncé début janvier, dans la même interview, vouloir mettre fin d'ici au 31 décembre 2026 aux « situations d'immigration illégale durablement tolérées à Lyon. »

Au bout de près de deux heures, les échanges se sont conclus par la distribution aux candidats d'une charte rédigée par Jamais sans toit définissant des « engagements pour la protection des enfants sans abri ». Cette table ronde, « c'était surtout pour enregistrer les candidats... pour plus tard », nous glisse Juliette Murin en fin de soirée.

Charte d'engagements municipaux pour la protection des enfants sans abri



PRÉAMBULE

Chaque enfant, sans abri, mérite de se voir offrir des solutions durables et adaptées à ses besoins. Cette charte, rédigée par Jamais sans toit, appelle des réponses concrètes, locales et innovantes.

La commune, première échelon de solidarité, a un rôle essentiel à jouer pour garantir la dignité, la sécurité et le bien-être des enfants sans abri et de leurs familles.

Les candidats et candidats aux élections municipales s'engagent, par la présente charte, à faire du droit à un logement digne, ainsi qu'à garantir à leur mandat, en coopération avec l'État, la métropole de Lyon, les associations, les collectifs citoyens et les fabriques et habitats.

01. Action humanitaire et continuité de l'accueil dans les établissements scolaires

OBJECTIF
Garantir un refuge temporaire et sécurisé pour les familles, tout en préservant l'accès à l'éducation.

- Tolérer l'occupation nocturne d'écoles ou d'équipements publics lorsque des familles avec enfants ne trouvent aucune autre solution d'hébergement.
- Garantir la maîtrise du chauffage et de l'accès à l'eau dans ces établissements pendant la période d'occupation.
- Promouvoir des solutions temporaires pendant les vacances scolaires, en ouvrant d'autres bâtiments municipaux (centres de loisirs, gymnases, etc.).

02. Accès aux droits, accompagnement des familles et inclusion des enfants

OBJECTIF
Garantir l'inclusion scolaire et sociale des enfants en situation de précarité.

- Créer un dispositif municipal d'intégration scolaire d'urgence, permettant l'accès rapide aux aides éducatives quotidiennes, les aides à la scolarité, les aides personnalisées.
- Déployer des équipes mobiles ou des référents éducatifs municipaux, chargés d'assurer la liaison entre l'école, les familles et les structures d'hébergement, afin de prévenir les ruptures scolaires.
- Garantir l'accès des enfants aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

03. Mobilisation du patrimoine municipal au service de l'hébergement d'urgence

OBJECTIF
Utiliser les ressources locales pour offrir des solutions d'hébergement temporaire immédiates et dignes.

- Identifier, en lien avec l'État, les bâtiments municipaux vacants pouvant être mis à disposition pour l'accueil temporaire des familles sans abri.
- Mettre à disposition les logements de fonction inoccupés appartenant à la commune et procéder à leur mise aux normes d'hygiène et de sécurité afin de permettre l'hébergement temporaire des élèves sans toit et de leur famille.
- Faciliter la régulation ou la mise à disposition rapide de locaux adaptés, notamment en période de crise hivernale ou de canicule.

04. Respect des lieux de vie et alternatives aux expulsions

OBJECTIF
Privilégier le dialogue et les solutions durables plutôt que les mesures répressives.

- S'engager à ne pas ordonner ou soutenir la destruction de campements ou de lieux de vie informels sans solution de logement possible et digne.
- Privilégier le dialogue, la médiation et la recherche de solutions adaptées à chaque situation familiale.

05. Gouvernance partagée et participation citoyenne

OBJECTIF
Impliquer tous les acteurs locaux dans la lutte contre le sans-abrisme infantile.

- Créer une délégation municipale dédiée à la lutte contre le sans-abrisme infantile.
- Mettre en place un espace de concertation et de co-construction des politiques publiques avec les collectifs citoyens, associatifs et familiaux concernés.
- Conserver des moyens au soutien de l'action des collectifs citoyens (notamment en matière d'hébergement) pour soutenir les citoyens engagés, faciliter des échanges entre les personnels de la ville et les collectifs.

06. Reconnaissance et sécurisation des initiatives solidaires

OBJECTIF
Encourager et encadrer les actions citoyennes en faveur des familles sans abri.

- Rechercher un cadre de dialogue respectueux des engagements de chacun et s'appuyer sur les collectifs citoyens, familles à la rue et favorable à la réalisation d'un objectif commun partagé : pas d'enfant à la rue.
- Soutenir le conventionnement de squats solidaires et d'occupations à visée humanitaire.
- Encourager les initiatives citoyennes d'hébergement solidaire et favoriser leur inscription dans des cadres juridiques sécurisés.

DEGRÉ D'ENGAGEMENT

- 1 Je ne soutiens pas du tout cette mesure.
- 2 Je suis plutôt en désaccord, avec des réserves majeures.
- 3 Je suis neutre ou sans opinion tranchée.
- 4 Je suis plutôt d'accord, avec quelques nuances.
- 5 Je suis parfaitement d'accord et je m'engage à mettre en œuvre cette mesure.

Chiffre représentant votre degré d'engagement à reporter dans les cercles noirs en face des points mentionnés.

CONCLUSION

En signant cette charte, les candidats et candidats affirment leur volonté de faire de la commune un territoire protecteur, solidaire et exemplaire dans la lutte contre le sans-abrisme infantile. Cet engagement marque la reconnaissance du droit fondamental de chaque enfant à grandir à l'abri et dans la dignité.

SIGNATURE

La charte distribuée par Jamais sans toit aux candidats à la mairie de Lyon. Photo : Jamais sans toit